

A propos Médiation

Médiation familiale



Patricia Le Goff



Véronique Ginisty-Izoard

Nouveau à Lyon

Une bonne médiation pour éviter un mauvais divorce

Créé depuis plus de 10 ans, la médiation familiale est encore peu connue. Pourtant, il s'agit d'une profession nouvelle et très encadrée (diplôme d'état créé en 2003), dotée d'un code de déontologie strict et très appréciée des juges et avocats qui voient en ces spécialistes de vrais partenaires dans la gestion des cas difficiles.

Installées à Lyon depuis quelques mois, **Patricia Le Goff et Véronique Ginisty-Izoard viennent ainsi d'ouvrir leur espace de médiation à Lyon, A Propos Médiation**, qui est en cours de référencement par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Cette médiation est une véritable opportunité pour les familles de prendre en main leur organisation de vie en rétablissant le dialogue.

Car c'est bien le cœur du métier de médiateur familial : **offrir aux familles en situation de crise un espace neutre, paisible et confidentiel**, où elles pourront s'exprimer et s'entendre afin de pouvoir sortir du conflit sans se voir imposer une décision par un juge ou une tierce personne.

Les cas de divorces conflictuels sont les cas les plus fréquents, et tout le travail des médiatrices est de replacer l'enfant au centre des préoccupations parentales, de façon à limiter l'impact psychologique de la séparation.

Mais **A Propos Médiation** accueille également les familles qui vivent d'autres situations de conflit telles que les relations grands-parents avec leurs petits-enfants.

Dans toutes ces situations, le rôle du médiateur est de permettre à chacun d'exprimer son point de vue, d'abord lors d'entretiens individuels puis en réunissant toutes les personnes concernées pour arriver à prendre la décision qui leur convient, la solution qui leur ressemble.

Pas de recette magique, donc, mais en quelques séances (4 en moyenne), chacun va essayer de **comprendre les attentes de l'autre pour parvenir ensemble à évoluer et sortir du conflit** par le haut. A la suite de quoi, un accord peut être formalisé et au besoin homologué par un juge.

www.espacelyonmediation.fr

Contact Presse : Jean GONARD - Tél. : 04 78 39 19 67

Contact Patricia LE GOFF - 69110 Ste FOY lès LYON - Tél. : 06 77 25 33 81